

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2012

DCM N° 12-05-16

Objet : Metz Métropole Développement : Subvention 2012 – Convention d'objectifs et de moyens.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Metz Métropole Développement (MMD), créée en 2008, fédère les moyens humains et matériels de la Ville de Metz et de Metz Métropole afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de promotion et de développement économique pour l'ensemble de l'agglomération messine.

L'agence a pour principaux objectifs de développer le tissu économique local et d'optimiser avec réactivité et cohérence les grands projets structurants de l'agglomération (Quartier de l'Amphithéâtre, Extension du Technopole, Site de Mercy, etc.).

Cette dynamique associe tous les acteurs et partenaires économiques intéressés par l'expansion et le rayonnement du territoire de Metz Métropole.

Les principales missions de l'agence sont :

- L'animation et le développement du tissu économique local,
- L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement de l'agglomération et de sa ville-centre,
- La promotion du territoire de Metz Métropole, ainsi que celui de la Ville de Metz.

Ses compétences sont organisées autour de 4 pôles :

- Communication et promotion,
- Commerce,
- Accueil, accompagnement et suivi des entreprises,
- Innovation.

La première année d'activité de Metz Métropole Développement (2009) fut une année de préparation des grands chantiers du développement économique des 10 années à venir et d'élaboration des outils et supports de communication destinés notamment à promouvoir ces grands projets (plaquettes, lettres d'information, site internet, fiches techniques de zones, objets promotionnels...). L'agence a également créé et organisé la première édition des Etats Généraux du Commerce, devenu un rendez-vous très attendu par le monde des acteurs économiques locaux.

2010 a été une année de concrétisation et d'intensification des différents projets et contacts :

- 184 prises de contact avec des entreprises pour des implantations sur les ZAC d'intérêt communautaire,
- Inauguration de la Maison de l'Entreprenariat,
- Campagnes de promotion du territoire (« Je veux Metz »),
- Constitution d'un groupe de travail avec la CCI, la Fédération des commerçants, la Chambre des Métiers, l'Office de Tourisme et le CPM suite aux états généraux du commerce 2,
- Participation au Salon européen de l'immobilier Expo Real à Munich,
- Finalisation du plan d'actions de mise en œuvre du schéma de développement économique,
- Poursuite des démarches de structuration des pôles commerciaux (centre commercial de Bellecroix, Metzanine...).

L'année 2011 affiche les premiers résultats des implantations d'entreprises approchées, accompagnées et soutenues par l'Agence, au titre de ses principales missions. Sur 191 projets détectés et suivis par MMD, 24 ont été réalisés (création de 682 emplois nets), 60 sont à l'étude et 53 font l'objet de contacts (soit en tout environ 2900 emplois potentiels).

En outre, le Schéma de Développement Economique (S.D.E.) a été restitué à son commanditaire, le Président de Metz Métropole, qui présentera à l'assemblée délibérante le document final (automne 2012), au terme d'un processus d'échanges et de concertation avec les maires des 40 communes.

La promotion du territoire, à travers la seconde campagne « jeveuxmetz » a également été couronnée de succès : 2 269 818 lecteurs (Les Echos, Enjeux les Echos, Challenges, Usine Nouvelle, Paper Jam, presse locale), 31 449 000 contacts (affichage métro parisien), 110 208 006 contacts (gares TGV françaises) et 29 074 788 de pages vues (réseaux sociaux, lemonde.fr, lesechos.fr, usinenouvelle.fr), et suivie de très nombreux contacts et sollicitations (entreprises, collectivités, presse).

L'année 2012 marquera le renforcement des actions liées à la promotion et à l'attractivité du territoire et à la mise en œuvre des grands axes de développement qui porteront principalement sur :

- Le développement des secteurs de croissance par un travail particulier sur les filières « matériaux », « autonomie et handicap » et « logistique multimodale » ;
- Le développement commercial pour faire de Metz l'épicentre du commerce de la Grande Région par une montée en gamme de l'offre du centre-ville (prospection d'enseignes innovantes ou de luxe), par la poursuite du travail pour améliorer la vie commerçante du centre-ville (nouvelle signalétique, renforcement des animations, amélioration, rénovations de rues ou de quartiers, etc...), par un accompagnement des grands projets commerciaux susceptibles de renforcer l'attractivité du Territoire (Muse dans le Quartier de l'Amphithéâtre, Centre St Jacques, Grand Sud, Oxylane, Pôle

- automobile Sotrameuse) et, enfin, par un renforcement ou une implantation des pôles commerciaux de proximité : GPV, Marly Belle-Fontaine, Coteaux de la Seille etc. ;
- Le soutien aux activités traditionnelles par le démarrage des constructions sur Marly Belle-Fontaine et la poursuite de la commercialisation de la ZAC, par le rendu de l'étude de l'Université de Lorraine sur l'optimisation du dernier kilomètre de livraison en centre-ville et l'élaboration du plan d'actions et de mise en œuvre qui y sera lié, par le développement de la filière logistique multimodale, en lien avec la société des Ports de Moselle et la Ville de Metz autour du projet de Port à conteneurs de La Maxe et par le plan d'actions « agriculture péri-urbaine » portant notamment sur l'organisation de l'offre et de la demande en matière de circuits courts ;
 - Un renforcement de l'impact du Centre Pompidou-Metz en faisant de la « culture » un levier de développement économique.

A cela s'ajoute un appui aux grands projets structurants en cours (commercialisation des ZAC et Cité des congrès).

Enfin, le Schéma de Développement Economique sera soumis au Conseil de Communauté en fin d'année, et fera l'objet d'une information aux conseillers municipaux.

Le plan d'actions 2012 s'inscrira dans le cadre d'un budget prévisionnel d'un montant de 1.899.145 €.

La Ville de Metz est sollicitée pour une participation financière de 740.000 € en fonctionnement, en diminution par rapport à celle versée en 2011.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération suivante est soumise au Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311.7 et L. 2541-12,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le Code Civil Local portant sur les associations de droit local,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2008 relative à la participation de la Ville de Metz à la constitution et au financement de l'Association Metz Métropole Développement,

VU les statuts de l'association Metz Métropole Développement adoptés par l'Assemblée Générale constitutive du 31 décembre 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011 portant sur le budget primitif 2012,

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2012 joint en annexe,

VU le plan d'actions et de budget pour l'année 2012 de l'Association Metz Métropole Développement joints en annexe,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de permettre à l'Association Metz Métropole Développement de remplir les missions et les objectifs tels que définis dans la convention d'objectifs et de moyens de l'année 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER à l'Association Metz Métropole Développement une subvention de 740.000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2012 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2012 et, de manière générale, tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire,
L'Adjoint Délégué

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale
Commissions : Finances et Affaires Economiques
Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE